Conseil des droits de l’homme

30e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Turkmenistan**

Genève, le 7 mai 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Nous souhaitons la bienvenue à la délégation du Turkménistan.

La Suisse déplore la situation des droits de l’homme au Turkménistan et constate qu’elle ne s’est pas améliorée depuis le dernier examen.

Elle note que le Turkménistan s’est engagé dans son Plan d’action pour les droits de l’homme 2016-2020 à permettre de nouvelles visites des procédures spéciales. Toutefois, plus d'une douzaine de demandes sont en attente, certaines depuis plus de dix ans.

**La Suisse recommande au Turkménistan de collaborer avec les procédures spéciales, notamment le Rapporteur Spécial sur la torture, le Groupe de travail sur la détention arbitraire ainsi que du Groupe de travail sur les disparitions forcées, en les accueillant cas échéant dans le pays**.

Notre pays reste particulièrement préoccupé par le taux d'incarcération élevé et les conditions inhumaines de détention.

**La Suisse recommande au Turkménistan d’améliorer les conditions de détention, conformément aux normes et règlements internationaux, notamment les règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, les Règles Nelson Mandela.**

Je vous remercie.